

AR PREFECTURE

017-200041523-20200814-DEC134BIS\_2020-AU  
Reçu le 14/08/2020

SAINTONGE

Décision n° 134Bis/2020  
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

(Modifie la décision n° 134/2020 visée en Sous-Préfecture le 26/02/2020  
pour cause d'erreur matérielle)

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil  
Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe  
délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions  
de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide  
de signer une convention de formation professionnelle « Le cadre ludique, les  
fondamentaux - Aménagement des espaces de jeux » avec l'Association des  
ludothèques françaises de Paris pour Madame TURPAIN Adélaïde le **1<sup>er</sup> octobre  
2020** pour un montant de 180,00 €.

Fait à Jonzac  
Le **14 AOUT 2020**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex